
CCN 51 - La CFTC signe l'avenant 2017-02

Fin du gel du point subi depuis décembre 2010

Annoncé depuis quelques mois, l'accord a été signé ce 23 mars 2017.

4 volets y sont visés :

- **Augmentation du point de 0,5 % en juillet 2017 et 0,5 % en juillet 2018**
- **Revalorisation indiciaire des aides soignants de 4 % de 2017 à 2019**
- **Révision des grilles cadres soignants de 2017 à 2021**
- **Intégration des emplois nouveaux dans la classification.**



Cet accord répond notamment à notre demande **CFTC** de viser majoritairement l'augmentation du point, les 2 mesures représentant globalement 1 % soit environ 100 millions d'euros sur les 200 disponibles.

Attention, cet avenant majoritairement signé doit attendre sa validation par la commission interministérielle d'agrément et sa parution au journal officiel pour être opposable, c'est pourquoi nous avons accepté des délais et conditions de négociations approximatives pour privilégier le résultat.

Edmond MATUSZAK - Denis L@V@T
Négociateurs CCN 51